

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NOS PETITS CAMARADES (2014) LTÉE	Numéro de permis 327033	Date d'inspection Le 04 août 2022	
Nom de l'établissement Centre Parascolaire nos Petits Camarades		Numéro de téléphone (506) 854-7412	
Adresse 386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est venue sur les lieux pour effectuer une inspection de suivi.

La garderie est fermée pour la semaine. Une inspection de suivi sera effectuée à une date ultérieure.

original signé par
Mireille Comeau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 août 2022

Date

original signé par
Pauline Belliveau-Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 août 2022

Date